

Breton? Je le répète, la Division entre dans la famille du développement économique, dans la famille de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, intacte. J'invite les honorables sénateurs à lire le projet de loi à cet égard. En outre, je serai heureux de fournir toutes les garanties auxquelles on peut raisonnablement s'attendre de la part d'un ministre en l'occurrence, pour ce qui est des employés de la Division. Lorsque je témoignerai devant le comité, je me pencherai sur certaines des autres craintes soulevées par l'honorable sénateur au sujet du transfert de l'actif et du passif d'un organisme à l'autre.

Honorables sénateurs, je prétends que le Cap-Breton pourra profiter de nouveaux avantages, en vertu du nouvel arrangement. Tout d'abord, et c'est là l'objectif visé, on parviendra à une meilleure coordination des activités de développement industriel et économique du gouvernement fédéral au Cap-Breton. En outre, je crois qu'il sera beaucoup plus facile de réduire le chevauchement. Ensuite, un seul organisme s'occupera au Cap-Breton de développement économique et industriel, comme l'a recommandé le Comité consultatif et d'autres personnes qui ont étudié la situation dans la région. Comment parvenons-nous à l'objectif en question? Nous faisons entrer la Division de développement industriel sous sa nouvelle forme, la Société d'expansion du Cap-Breton, dans la famille du développement économique plutôt que de la laisser jumelée à la Division du charbonnage.

La Société d'expansion du Cap-Breton et l'APÉCA relèveront du même ministre. Elles auront un président commun mais la Société d'expansion du Cap-Breton aura, bien sûr, son propre directeur général domicilié au Cap-Breton. Cette société, son conseil d'administration et sa direction seront en mesure, je pense, d'exercer une influence plus forte sur les mesures et les programmes du gouvernement dans le cadre du nouveau régime que sous l'ancien.

● (1630)

Cela dit, honorables sénateurs, je reconnais aisément qu'il y a matière à divergence d'opinions à ce sujet, ce qui a été démontré au cours des discussions entre des personnes qui veulent sincèrement ce qu'il a de mieux pour le Cap-Breton. La nouvelle organisation constituera-t-elle une amélioration? Je crois que oui. Je crois que ce sera une nette amélioration. D'autres honorables sénateurs ne sont pas d'accord là-dessus. C'est une divergence d'opinions mais elle ne justifie pas les interventions véhémentes pas tellement du sénateur Graham que celles de d'autres ont faites dans le cadre de la discussion publique sur cette question. Cette question ne devrait pas susciter de prises de position doctrinaires ou idéologiques.

[Le sénateur Murray.]

Il ne s'agira pas d'un changement radical pour le Cap-Breton. Certaines des leçons que nous avons apprises grâce à la division du développement industriel de la société de développement et de Entreprise Cap-Breton sont mises en application dans la région en général, par l'intermédiaire de l'APÉCA. Je considère ceci comme un important pas en avant. Si cette décision est prise à l'encontre de ce que certains honorables sénateurs et d'autres considèrent comme leur meilleur jugement, je leur demande de l'accepter et d'avoir confiance dans les objectifs que nous nous sommes fixés en proposant ces changements, de coopérer et de faire en sorte que cela marche.

J'en resterai là dans l'espoir que nous aurons l'occasion d'en discuter plus longuement au comité.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, j'aurais quelques brèves observations à faire sur ce qu'a dit le sénateur Murray tout à l'heure. Selon lui, le Sénat s'est trompé et a agi de façon irresponsable en rejetant la décision du président qui, à son avis, est bien fondée. Je trouve, au contraire, qu'elle n'est pas fondée sur des raisons judicieuses. On ne me convaincra pas aisément que ces projets de loi, si ou les scinde, ont pris naissance au Sénat. Il faudra qu'on me montre en quoi ce projet de loi opère une affectation de crédits. Il n'en est rien, parce que les crédits dépensés sous l'égide de l'APÉCA et de la Société d'expansion du Cap-Breton ont été mis de côté par le biais non pas du projet de loi, mais du budget des dépenses.

Voilà pourquoi nous avons jugé la décision mal fondée. Il est juste que je donne notre version des faits bien que je le regrette étant donné que, lorsqu'une décision est rejetée, elle ne fait habituellement pas l'objet d'un débat.

Ne faisons pas une montagne de ce qui se passe sur le plan de la procédure. Le Sénat peut ordonner au comité de scinder le projet de loi en deux parties: l'une traitant de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'autre de la Société d'expansion du Cap-Breton. Le projet de loi C-103 est facile à diviser; il suffit d'y jeter un coup d'oeil pour s'en convaincre. Cette façon de procéder n'a rien de menaçant puisqu'il est possible que les deux textes, au terme des délibérations du comité, ressemblent en tout point au projet de loi actuel. Je ne comprends pas comment le sénateur Murray peut en arriver à la conclusion que le fait de scinder le projet de loi en deux revient à le torpiller. C'est parler d'une crise qui ne s'est pas encore déclarée.

Le sénateur Murray: J'aurais dû donner lecture des coupures du *Halifax Herald*.

Le sénateur MacEachen: Je ne veux pas me laisser distraire, mais le sénateur Murray fait allusion à des paroles que j'aurais prononcées selon le quotidien de Halifax. Je n'ai pas prononcé ces paroles, du moins pas encore.

Le sénateur Flynn: Pas encore.